



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, le 4 octobre 2023

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 4 octobre 2023, à 20h00, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et Jean Côté.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum, déclare la séance ouverte à 20 heures et procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 13 septembre 2023
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 13 septembre 2023
5. Évaluation foncière – Autorisation à aller en appel d'offres
6. Entente entre le journal Autour de l'Île et la MRC – Renouvellement 2024-2026
7. Plan de transport et de développement des services en transport adapté 2023 – Adoption
8. Québec région gourmande – Conception, développement et intégration du site Internet – Octroi d'un contrat de gré à gré
9. Collecte des matières compostables – Poubelles de cuisine – Octroi d'un contrat de gré à gré
10. Élections à la préfecture et à la préfecture adjointe – Procédures
11. Adoption des dépenses du mois de septembre 2023
12. Correspondance
13. Varia
14. Période de questions
15. Levée de la réunion

### 2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 2023-10-129

**Sur proposition** de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de :

- l'ajout du point 13.1 Adhésion au Programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective ;

Le point 13. Varia demeure ouvert par ailleurs.

### 3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 13 septembre 2023



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### Résolution 2023-10-130

**Sur proposition** de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 13 septembre 2023.

#### 4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 13 septembre 2023

Il n'a pas de suivi au procès-verbal.

#### 5• Évaluation foncière – Autorisation à aller en appel d'offres

##### Résolution 2023-10-131

**Considérant que** le contrat pour des services professionnels en évaluation foncière entre Altus et la MRC vient à échéance le 31 décembre 2023 ;

**Considérant qu'**il y aurait lieu que la MRC procède à un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (se@o) du gouvernement du Québec pour la fourniture de services professionnels en évaluation foncière ;

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC soit :

- Autorisée à lancer un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (se@o) du gouvernement du Québec pour la fourniture de services professionnels en évaluation foncière ;
- Nommée à titre de responsable de cet appel d'offres conformément à l'article 6.2 du règlement sur la gestion contractuelle de la MRC (anciennement politique).

#### 6• Entente entre le journal *Autour de l'Île* et la MRC – Renouvellement 2024-2026

##### Résolution 2023-10-132

**Considérant que** le protocole d'entente entre la MRC et le journal *Autour de l'Île* prendra fin le 31 décembre 2023 ;

**Considérant** la volonté du Conseil de la MRC de renouveler le protocole d'entente avec le journal *Autour de l'Île* pour les années 2024-2026 ;

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** :

- Renouveler le protocole d'entente avec le journal *Autour de l'Île* pour les années 2024-2026 ;
- Que le montant initial de l'entente pour 2024 soit 55 000 \$ ;
- Que l'application annuelle de l'indice des prix à la consommation sur le montant initial soit compris entre 0% et 4% ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- De désigner la préfète de la MRC, Mme Lina Labbé, pour signer ledit protocole.

### 7• Plan de transport et de développement des services en transport adapté 2023 – Adoption

#### Résolution 2023-10-133

**Considérant que** les MRC de L'Île-d'Orléans et de La Côte-de-Beaupré ont confié l'organisation et la gestion du service de transport collectif et adapté à Développement Côte-de-Beaupré (CLD) sur leurs territoires ;

**Considérant que** Développement Côte-de-Beaupré organise, sous la dénomination sociale de PLUmobile - Organisateur de déplacements, le transport collectif et adapté pour les 2 MRC ;

**Considérant que** parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté - volet 1, une résolution doit être adoptée attestant que la MRC adhère au Plan de transport et de développement des services ;

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Plan de transport et de développement des services en transport adapté 2023 tel que déposé.

### 8• Québec région gourmande – Conception, développement et intégration du site Internet – Octroi d'un contrat de gré à gré

#### Résolution 2023-10-134

**Considérant que** les MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans ainsi que la ville de Québec ont identifié l'agrotourisme et le tourisme gourmand parmi les priorités de développement inscrites à l'intérieur de leurs différents outils de planification économique ;

**Considérant que** le réseau agrotouristique régional est désigné *Québec, région gourmande* ;

**Considérant que** la MRC de L'Île-d'Orléans est le répondant officiel de *Québec, région gourmande* pour et au nom des MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans ainsi que la ville de Québec ;

**Considérant que** *Québec, région gourmande* dispose d'un Plan d'action stratégique 2023-2027 et d'un Plan de communication 2023-2025 lui permettant de mettre en œuvre une vision et une mission régionale concertée au bénéfice de la clientèle ;

**Considérant** le financement obtenu de 62 500 \$ pour mettre en œuvre des actions du Plan d'action stratégique et du Plan de communication de *Québec, région gourmande* pour l'année 2023 dans le cadre du programme des circuits agrotouristiques de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Considérant** qu'une refonte du site Internet de Québec région gourmande est nécessaire ;

**Sur proposition** de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat de gré à gré à Zonart Communications pour la conception, le développement et l'intégration du site Internet de Québec région gourmande, moyennant des honoraires de 9 725 \$ (plus les taxes applicables), lesquels seront assumés en totalité par Québec région gourmande.

### 9• Collecte des matières compostables – Poubelles de cuisine – Octroi d'un contrat de gré à gré

#### Résolution 2023-10-135

**Considérant** la signature prochaine de l'Entente intermunicipale concernant la fourniture de services en matière de disposition de certaines matières résiduelles dans les installations de la ville de Québec entre cette dernière et la MRC ;

**Considérant que** les résidus alimentaires des citoyens seront dorénavant triés dans un petit sac mauve et collectés à même les bacs roulants de vidanges ;

**Considérant** la nécessité d'utiliser une poubelle de cuisine pour faciliter le tri des résidus alimentaires par les citoyens ;

**Considérant que** le Conseil de la MRC est disposé à fournir gratuitement aux citoyens ladite poubelle de cuisine via l'octroi d'un contrat de gré à gré ;

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** :

- De procéder à l'achat de 4 000 poubelles de cuisine auprès d'Exo-S au coût de 51 000 \$ (plus les taxes applicables) à même les sommes budgétées pour la gestion des matières résiduelles en 2023 ;
- D'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer tout document afférent.

### 10• Élections à la préfecture et à la préfecture adjointe - Procédures

La directrice générale, à titre de présidente et secrétaire d'élection, dépose un document présentant les procédures à suivre pour les élections à la préfecture et à la préfecture adjointe, lesquelles élections auront lieu le mercredi 8 novembre 2023 vers 20h05.

### 11• Adoption des dépenses du mois de septembre 2023

#### Résolution 2023-10-136

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de septembre 2023, lesquelles s'élèvent à 344 284,34 \$.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 12• Correspondance

#### **Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Direction générale de la Capitale-Nationale**

En réponse à la résolution 2023-07-100 adoptée par le Conseil de la MRC, le directeur général, M. Jean-François Leclerc, mentionne que le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Société des Traversiers du Québec considèrent que leur plan spécifique de mesures d'urgence en cas de fermeture du pont de l'île d'Orléans est adéquat, tant sur le plan de la sécurité que de la rapidité d'intervention, lequel offre une capacité de réponse de moins de 24h.

#### **Ministre de la Sécurité publique**

Le ministre, M. François Bonnardel, annonce qu'un nouveau modèle d'entente-cadre portant sur la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec et les principales modalités applicables à l'île d'Orléans seront communiquées sous peu.

### 13• Varia

#### **13.1 Adhésion au Programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective**

##### **Résolution 2023-10-137**

**Considérant que** la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme ») ;

**Considérant qu'**à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021 ;

**Considérant que** pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat ») ;

**Considérant que** la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les MRC et leurs employés quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2 ;

**Considérant qu'**en vertu du *Code municipal du Québec*, une MRC peut adhérer au bénéfice de ses employés à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM ;

**Considérant que** le Contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Considérant que** le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Il est **proposé** par M. Jean Lapointe et **résolu à l'unanimité** :

- Que la MRC de L'Île-d'Orléans (MRC) adhère pour le bénéfice de ses employés au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;
- Que la MRC paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente ;
- Que la MRC respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat ;
- Que la MRC maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclu par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions ;
- Que la MRC maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la MRC mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins une (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme ;
- Que la MRC donne le pouvoir à sa directrice générale d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la MRC au Contrat ou à tout contrat le remplaçant ;
- Que la MRC autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
- Que la MRC accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;
- Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre ;
- Que la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 14• Période de questions

Elle débute à 20h06 et se termine à 20h08.

### 15• Levée de la réunion

#### Résolution 2023-10-138

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité**  
de lever la réunion à 20h09.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 8  
novembre 2023 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-  
l'Île-d'Orléans.

*Chantale Cormier*

Chantale Cormier  
Directrice générale-Greffière-trésorière

*Lina Labbé*

Lina Labbé  
Préfète